

FAITES VOTRE DEMANDE DE BOURSE / LOGEMENT

15 janvier > 31 mai 2016

Dès le 15 janvier 2016 : saisie du Dossier social étudiant

Depuis le 15 janvier et jusqu'au 31 mai 2016, les élèves en classe de terminale et les étudiants peuvent faire leur demande de bourse et/ou logement pour la rentrée universitaire 2016-2017.

Un simulateur de bourse en ligne sur le site du Crous de Bordeaux-Aquitaine (www.crous-bordeaux.fr) et sur **etudiant.gouv.fr** leur permet de calculer le montant auquel ils peuvent prétendre, en fonction des ressources des parents, du nombre d'enfants de la famille et de l'éloignement entre le domicile parental et le lieu d'études.

Pour rappel, au cours de l'année universitaire 2014-2015, le Crous de Bordeaux-Aquitaine a versé plus de **89 millions d'euros** au titre de bourses sur critères sociaux.

Comment faire une demande ?

Les étudiants se connectent désormais sur le **nouveau portail numérique** des démarches et services de la vie étudiante: **etudiant.gouv.fr**, s'identifient, accèdent à la demande de bourse et/ou de logement, puis saisissent en ligne les revenus 2014 de la famille figurant sur l'avis fiscal 2015.

A la fin de la saisie, un **e-mail de confirmation** est envoyé, puis le Dossier social étudiant est transmis par mail sous 48 heures. L'étudiant vérifie, modifie, et complète ensuite son dossier, l'imprime et le retourne dûment signé avec la totalité des pièces justificatives demandées, à l'adresse postale qui figure sur le site.

Les réponses pour les demandes de bourse et/ou de logement sont envoyées par e-mail et également consultables sur **messervices.etudiant.gouv.fr**.

Grâce à cette notification, les étudiants peuvent bénéficier d'avantages liés au statut de boursier comme la **réduction ou l'exonération des droits d'inscription à certains concours** (Sciences Po, lep, écoles d'ingénieurs...), **l'exonération des droits d'inscription universitaire** et de **sécurité sociale étudiante**.

Attention
Ce dossier doit être constitué chaque année !

→ www.crous-bordeaux.fr → www.etudiant.gouv.fr

les Crous Une **BOURSE**, un **LOGEMENT** ?



faites votre demande sur
etudiant.gouv.fr
15 janvier >>> 31 mai 2016

